



République Démocratique du Congo



FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008



Le Directeur Général

Kinshasa, le **18 SEPT 2025**

COMMUNIQUE DE SERVICE

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER, « FONER » EN SIGLE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES CANDIDATS INTÉRESSÉS À SON AVIS D'APPEL D'OFFRES N° FONER/CGPMP/TX/AOI/01/2025 DU 02 SEPTEMBRE 2025 PUBLIÉ SUR LE SITE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (www.armp-rdc.cd) EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2025, QUE LES DATES DE LA VISITE DU SITE ET DE DÉPÔT DES OFFRES SONT REPOUSSÉES RESPECTIVEMENT AU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 À 10H00' HEURE LOCALE (TU+1) ET AU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 À 14H00' HEURE LOCALE (TU+1).

Pierre BUNDOKI NDONGALA

